



N° 34

juin 2015

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- Au rythme des lobbies.....	p. 3
- La loi NOTRe.....	p. 3
- Budget communal 2015.....	p. 4
- Budget 2015.....	p. 5
- L'impact des réformes.....	p. 6
- Les travaux de la commune.....	p. 7
- Bruits anormaux.....	p. 8
- Les pétards.....	p. 8
- Feux de décharge.....	p. 8
- Haies du stade.....	p. 8
- La poste : location des logements.....	p. 9
- Poubelle la vie !.....	p. 9
- Travaux de l'église.....	p. 9
Communauté de communes	
- Budget 2015.....	p. 10
- Explication du budget.....	p. 11
- Accueils et loisirs.....	p. 12
- Syndicat de l'eau.....	p. 13
- Nouveaux cantons, nouveaux pb	p. 14
- Libre propos : pourquoi des	p. 14
- Pourquoi des éoliennes ?...	p. 15
Associations	p. 16
État civil.....	p. 17
Les commerces.....	p. 18

Le temps des festivités

Avec l'arrivée des beaux jours c'est le début des préparatifs des manifestations estivales dans notre village.

Il y en a pour tous les goûts : vide grenier du dimanche 5 juillet, festivité du 14 juillet, marche gourmande du dimanche 26 juillet, concours de balltrap des 7, 8 et 9 août, concours de pêche du dimanche 28 août, festival d'un quatuor à l'église le dimanche 6 septembre.

Année après année la fréquentation ne faiblit pas. Bien au contraire le succès de certains événements ne cesse de nous étonner et de nous ravir !

C'est une chance pour notre village qui, grâce à ces festivités, se laisse découvrir sous de nouveaux jours et vit à un autre rythme le temps d'un été.

Bien sur, les associations y sont pour beaucoup dans l'organisation de ces événements qui rassemblent toujours plus de visiteurs extérieurs. Les nombreux bénévoles également avec leur bonne humeur et leur investissement personnel. Et les jeunes s'y mettent et donnent un peu de leur temps pour que se réalisent dans de bonnes conditions les manifestations.

Mais le plaisir pour tous est de se retrouver puisque les habitants eux mêmes prennent part à ces manifestations et ne boudent pas leur plaisir.

On nous demande les raisons d'un tel succès alors qu'aujourd'hui il est si difficile de mobiliser les bonnes volontés et de fédérer autour de projets.

Nous n'avons pas de recette miracle mais tout ce que nous souhaitons c'est que cela continue et que Saint-Seine-Sur-Vingeanne fasse figure d'exception en terme de dynamisme et d'esprit festif !

Bon été à toutes et à tous !

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Louis GENTILHOMME**,
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Ou le second adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Secrétariat de mairie :

◆ **Les lundi, mardi, mercredi
de 9h à 12h ;**

◆ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone-Fax : 03 80 75 89 29

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif : passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 17h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle : 03 80 75 90 09

primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 75 83 37

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE (location

salle : Danielle BOUCHARD

03 80 75 88 78)

Club et terrain de foot : voir associations.

Hébergement : Château de Rosières : 03 80 75 96 24. La Brocante, les Boiseries, le Moulin ainsi que l'HÔTEL de la TOUR à Fontaine-Française (5km du village) : 03 80 75 90 06

Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY-sur-VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.
- ⇒ Musique, culture et patrimoine : Contact Mr Mme Bertin : 03 80 95 42 56 (organisation de concerts dans l'église)
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne

Pompiers 18 ; Gendarmerie de Mirebeau : 03 80 10 08 30

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86 Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h.

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteurs BRUNET et DE CASIMACKER : 40, rue de l'Église. Téléphone : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière. Téléphone : 03 80 75 80 18

sur la commune de Autrey-lès-Gray :

Docteur NEYRAND : 03 84 32 32 90

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Cabinet infirmier : Alexandra PETIT, Caroline PAQUEREAU : 03 80 75 48 05 40, maison médicale, Fontaine-Française 21610 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)

Radiologie : docteur G. ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON , tél : 03 80 75 52 36, maison médicale à Fontaine-Française

Psychologue : François MOUTARDE tél : 09 7040 85 90 : 16, rue de l'Église à Fontaine-Française

Orthophoniste : Mme Émilie SAUVAGEOT, tél : 03 80 75 84 45 : 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Aide sociale :

Assistante sociale : Mme Maryvonne VANHOUTÈRE : 03 80 63 25 20

AU RYTHME DES LOBBIES

C'est un fait, la présentation du calendrier scolaire pour les trois prochaines années nous a laissés perplexes. Car si la ministre de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a déclaré que ce calendrier devait «En premier lieu, assurer des rythmes d'apprentissages efficaces et respectueux de l'intérêt des enfants», on comprend vite à sa lecture que ce qu'elle appelle «les intérêts légitimes des personnels, des familles et de la vie économique» ont de toute évidence supplanté les besoins de l'enfant.

11 semaines et demie

On se retrouve ainsi avec un calendrier fixant notamment pour la zone B en 2016 une période de 5 semaines de classe seulement entre les vacances de Noël et celles d'hiver, mais une séquence de 11,5 semaines travaillées entre les vacances de printemps et la fin de l'année scolaire ! Même chose en 2017 pour la zone C, puis en 2018 pour la zone A.

Pourquoi ce déséquilibre flagrant ? Parce que les professionnels et élus de la montagne ont réclamé

à ce que les vacances de printemps soient avancées pour ne pas pénaliser leurs activités hivernales.

Quand on sait que les deux tiers des Français ne partent jamais en vacances l'hiver et que seuls 8 % d'entre eux vont au ski au moins une fois tous les deux ans. Il est tentant d'en déduire que le rythme de vie de l'ensemble du pays est dicté par les loisirs d'une minorité de privilégiés.

La loi du plus fort

La raison voudrait pourtant, comme le revendique entre autres Claire Leconte, spécialiste de l'aménagement des temps de l'enfant que le calendrier scolaire tienne compte des saisons. Avec des vacances plus longues en hiver, et plus courtes mais réparties en plusieurs périodes une fois les beaux jours revenus. On pouvait espérer que ce système soit adopté en France, comme un juste prolongement de la réforme des rythmes éducatifs engagée depuis deux ans. Mais une fois de plus, le pouvoir des lobbies du tourisme aura largement éclipsé l'intérêt des enfants...

LA LOI NOTRE

Le Maire et ses élus sont pour la sauvegarde des libertés locales En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales : la loi Notre.

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays. Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais surtout aussi la liberté communale. L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens. Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

- * Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des communes.

- * Les ressources budgétaires seraient asséchées par transfert à l'intercommunalité et de même pour

les compétences transférées à l'intercommunalité, sans l'accord des élus communaux, représentants du peuple.

- * Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services.

- * Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement

- * La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection intercommunale qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général dans de grandes structures.

Cette loi ne vous rappelle t-elle pas les découpages cantonaux ?

Cette loi laisse aux plus « grands » tout pouvoir sur les « petits »

Pour rester un minimum maître de notre destin, il faut avoir suffisamment de poids, surtout de poids financier ! Mais cela nous l'avons déjà dit...

**COMMUNE DE SAINT SEINE SUR VINGEANNE
BUDGET PREVISIONNEL 2015**

FONCTIONNEMENT CHARGES (en € et %)

EDF - Combustibles - Fuel	16 000	7.56
Fournitures et entretien, de voirie, de bâtiments, de matériels roulants, vêtements de travail, maintenance	32 500	15.36
Fournitures Administratives	2 500	1.18
Locations	600	0.28
Assurances	4 945	2.34
Honoraires, publicité, relations publiques, Frais de déplacement, concours divers	14 255	6.74
Frais postaux	4 000	1.89
Fais ONF	1 600	0.76
Impôts et taxes	2 000	0.94
Salaires	44 000	20.79
Charges liées aux salaires	21 500	10.16
Indemnités Élus	13 500	6.38
Charges liées aux indemnités	500	0.24
Cotisation (SDIS, Siceco...)	10 300	4.87
Subvention ADMR Micro crèche	8 500	4.01
Intérêts des emprunts	2 100	0.99
FNGIR	29 048	13.71
Amortissements travaux	3 807	1.80
Total	211 655	100

FONCTIONNEMENT PRODUITS (en € et %)

Vente des Bois, Affouages	17 000	6.20
Redevance France Télécom, baux de chasse	3 410	1.25
Remboursement de frais (EDF salle)		
Fiscalité, Compensation des Exonérations, FNGIR	173 279	63.22
Droits de Mutation, FPIC, Dotation de Solidarité Rurale	26 600	9.70
Dotation de péréquation, dotation élus locaux		
Dotation Globale de Fonctionnement	40 318	14.71
Loyers	6 300	2.29
Contrat enfance jeunesse CAF	7 200	2.63
Total	274 107	100

Capacité autofinancement 2015 :

62 452 €

BUDGET 2015 : INVESTISSEMENT**INVESTISSEMENT CHARGES (en €)**

Investissements	BP 2015
Tondeuses, Compresseur	10 300
Numérisation Registres État Civil	3 800
Capital forêt	14 675
Poste	388 117
Voieries	19 900
Travaux Sylvicoles	10 000
Total	446 792

INVESTISSEMENT PRODUITS (en €)

Recettes	BP 2015
Subventions poste (Département - Région)	193 242
Subventions voirie (Département)	16 500
Remboursement TVA	21 380
Emprunt poste	120 000
Excédent de fonctionnement	62 452
Excédent d'investissement reporté	33 218
Total	446 792

L'IMPACT DES RÉFORMES SUR NOTRE BUDGET

Le budget de fonctionnement prévisionnel 2015, est le premier budget de la nouvelle ère qui s'ouvre devant les communes (qui a déjà commencé pour les intercommunalités en 2014)...Ère qui verra les dotations de fonctionnement fondre comme neige au soleil ! Nous y sommes ! Moins 6 000 euros pour la commune cette année, et ce sera comme cela encore 3 ans... avant disparition de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement).

Celle-ci sera versée à l'intercommunalité avant d'être reversée aux communes membres, diminuée de la part qui servira à financer les compétences nouvelles déléguées (urbanisme, eau et assainissement, gestion des cours d'eau...).

Jamais dans l'histoire un désengagement de l'État aussi important en si peu de temps n'avait eu lieu. Motifs : contribuer au redressement des finances nationales mais aussi mettre en place la loi NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République, (vous savez le regroupement des régions notamment...) Cette loi prévoit un regroupement des collectivités au sein d'ensemble de 20 000 habitants minimum. Il faudra se regrouper et continuer de bénéficier d'un regard bienfaiteur financièrement de l'État ou rester comme actuellement et se serrer la ceinture.

Des choix cornéliens vont être à faire prochainement, tant sur le système de fiscalité à l'échelle intercommunale (passage en fiscalité professionnelle unique...), qu'à l'échelle locale : étaler des travaux sur plusieurs exercices (comme nous l'avons déjà fait cette année en reportant des travaux de voirie en 2016 minimum), oublier d'autres investissements (église), réduire les dépenses de fonctionnement à leur strict minimum (elles sont déjà compressées)...

L'augmentation de la fiscalité : afin de garder cette année encore, une capacité d'autofinancement suffisante pour boucler le programme d'investissements, compenser la baisse de la DGF, il a été décidé une augmentation de la fiscalité des ménages de 8% sur l'ensemble des taxes.

Depuis 5 années (*), les taux n'avaient pas été touchés. Conscients que d'autres collectivités se chargeaient bien de le faire, nous étions frileux à l'idée nous aussi, d'augmenter les produits fiscaux. Devant les 3 années particulièrement compliquées qui nous attendent financièrement, nous avons anticipé une hausse massive et, avant d'être au pied du mur, décidé de cette progression.

Aidons nous, le ciel... vous connaissez la suite. Tel pourrait être l'adage de ce début de mandat. En effet, plus les collectivités vont prendre leur destin en main et développer leurs financements privés, plus elles seront aidées longtemps et de manière constante ! Vous voyez ici, tout le sens que prend notre détermination à développer la fiscalité professionnelle...que pourra nous verser toute installation industrielle présente sur le territoire... si toutefois ces installations arrivent à se créer avant qu'elles ne nous soient imposées sans fiscalité...

Côté investissements, 2015 verra la fin des travaux de La Poste, et la réfection d'un chemin, celui du Vergerot fortement dégradé par les ruissellements, d'une ruelle, celle aux Loups et d'une rue, celle de l'Arquinet. Le renouvellement de matériels dédié aux espaces verts est programmé puisque les amortissements de ces engins ont terminés. Quelques travaux sylvicoles prévus dans le plan d'aménagement forestier seront réalisés et ce sera tout ce que nos finances nous permettront raisonnablement pour cette année.

(*) en 2010 les taux ont augmenté en raison de la participation au FNGIR

LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

Travaux réalisés en 2014

Vous trouverez ci dessous un rapide rappel de tous les travaux et investissements réalisés en 2014, pour le bien être de tous les habitants de notre commune.

Ancienne route de Gray : Réfection de la chaussée afin de permettre l'évacuation des flaques d'eau face au cimetière et canalisation dans le réseau pluvial.

Lotissement des Vausseottes : aménagement des trottoirs pour une mise en sécurité des piétons cheminant sur cette route.

Rue de la Tour : aménagements des abords, création de places de parking pour les résidents.

Salle des fêtes : rénovation du plafond pour moderniser le système de chauffage et changement du piano de cuisine.

Poste : début de la réhabilitation

Prévisions et travaux pour 2015

Au-delà de la suite des travaux de la Poste (3 appartements prévus), il est prévu, des opérations pour continuer le programme d'entretien de notre village.

Nous pensons qu'il n'est pas forcément nécessaire d'être ambitieux, mais réaliste et privilégier l'entretien régulier à des rénovations eurovores...

Rue Haute du Chanoy : mise en place de trottoirs suivant le montant des subventions qui nous seront octroyées. Cette opération se déroulera peut-être en plusieurs tranches selon son coût.

Chemin du Vergerot : Réfection du chemin pour sa mise en sécurité, canalisation des eaux pluviales à l'entrée de celui-ci.

Chemin de la Garenne : Réfection du chemin, orientation des eaux pluviales également.

Rue de l'Arquinet : Création d'une véritable chaussée.

Ces travaux de voirie seront complétés par la mise en place de deux miroirs au croisement des routes d'Attricourt, du Cornot et de la rue Basse pour sécuriser la circulation.

Il était prévu une desserte forestière dans la forêt communale afin de permettre l'accès de parcelles aux acheteurs de bois, mais vu le coût très important et les possibilités de subventions européennes, le conseil municipal a placé cette opération en attente.

En ce qui concerne les travaux de l'église, l'absence de subventions ne nous permet pas de faire réaliser les travaux demandés.

447 000 euros, tel est le budget investissement de 2015 (voir article spécifique).

Affaires à suivre !!!

BRUITS ANORMAUX

Afin de lutter contre les nuisances sonores diurnes, l'utilisation de tondeuses ou débroussailleuses est limitée à certaines heures de la journée notamment le week-end et les jours fériés.

Des lois existent pour gérer les tapages nocturnes. Les nuisances sonores de jours sont également contrôlées par la loi pour permettre une vie harmonieuse entre voisins. Ainsi il y a des **horaires** fixes pour l'utilisation de certaines machines bruyantes, dont la tondeuse.
Horaire tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse et tout engin bruyant :

Cet horaire est régi par un arrêté préfectoral.

Les tranches **horaires** autorisées sont :

- 8 heures à 12 heures et 14 heures à 19 heures 30 pour les jours ouvrables,
- 9 heures à 12 heures et 15 heures à 19 heures pour les samedis,
- 10 heures à 12 heures pour les jours fériés et les dimanches.

À noter que chaque préfecture détermine ses **horai-**

res. Toutefois, peu de différences sont observées concernant ces **horaires** à travers toute la France.

Risques encourus en cas d'infraction :

Les **horaires** d'utilisation s'adressent :

- aux particuliers habitant des maisons individuelles
- aux responsables d'entretien du jardinage des immeubles résidentiels
- aux particuliers résidant dans toute autre habitation impliquant le voisinage

En cas d'infraction (suite à une plainte par exemple), si la faute est avérée et selon la gravité de la nuisance, les risques encourus sont les suivants:

simple avertissement

contravention de troisième classe

amende plus importante en cas de récidive

Pour la tranquillité de chacun, merci de respecter cet arrêté préfectoral.

LES PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICES DU 14 JUILLET

Traditionnellement, le 14 juillet est synonyme de bal musette, kermesse, repas des associations et tirs de pétards ou de feux d'artifice.

Le Maire souhaite attirer l'attention de tous sur la dangerosité de ces artifices, pour soi même, mais aussi pour ceux qui sont autour.

Pour tenter d'éviter l'incident regrettable, un arrêté

sera pris pour rappeler qu'il est interdit de tirer les pétards sur la voie publique et en particulier dans les lieux où se regroupe du public.

Le Maire rappelle également que, pour les particuliers, un tir de feux d'artifices nécessite son autorisation s'il est pratiqué sur le domaine public.

FEUX DE DÉCHARGE

Nous avons pu constater ces derniers mois que des feux à la décharge avaient été allumés par des usagers. Nous vous rappelons que ces feux sont interdits pour des raisons évidentes de sécurité. Nous serons d'autant plus vigilants que l'été arrive et que la propagation d'un feu peut être rapide.

Des feux à la décharge peuvent être nécessaires mais ce sont les pompiers qui seront chargés de les allumer lorsque toutes les conditions seront réunies. Vous pouvez nous signaler en mairie un dépôt important de déchets verts afin que nous organisions son brûlage .

HAIES DU STADE

Les haies de thuyas au stade de foot sont devenues impossible à tailler par l'employé communal du fait de leur hauteur et leur envergure. Nous envisageons de les couper à ras du sol : haie qui longe le trottoir et qui envahit le grillage posé par la commune et haie le long du terrain de foot.

Nous avons besoin de bénévoles pour nous aider à tronçonner ces haies et pour évacuer à la décharge verte tous ces végétaux.

L'objectif est de rendre propre cette zone qui est fréquentée tout au long de l'année par les habitants et des visiteurs et qui, à l'heure actuelle, mériterait un nouvel essor.

Le projet est de replanter des végétaux qui ne grimperont pas. S'agissant d'une zone accessible à tous, vous pouvez nous suggérer vos idées de plantation.

Nous vous donnons rendez-vous pour une matinée de travail le samedi 29 août à 8h00 au terrain de foot.

Tous les bénévoles seront ensuite invités à midi à un barbecue champêtre, offert par la municipalité, sur ce même terrain.

Nous vous espérons nombreux!

Merci d'avance.

COMMUNE DE SAINT SEINE SUR VINGEANNE

LA POSTE

LOCATIONS

Les travaux de La Poste se termineront à l'automne 2015.

Nous rappelons que 3 logements seront livrés à la commune :

- un T2 duplex, superficie 45 M². Il sera mis en location au tarif de 260 euros environ
- un T3, superficie 63 M². Il sera mis en location au tarif de 370 euros environ
- un T4, superficie 93 M². Il sera mis en location au tarif de 480 euros environ

Les fais de chauffage sont compris dans ces tarifs, les autres charges ne le sont pas.

Les candidats à la location sont priés de déposer leur demande en Mairie, par courrier. La commission d'attribution pourra demander toutes pièces administratives utiles à l'étude du dossier.

La rédaction des baux de location et du règlement d'habitat est en cours, ils seront présentés aux bénéficiaires en temps utile.

POUBELLE LA VIE !

Le tri et le recyclage des déchets et emballages est l'affaire de tous.

Chaque poubelle est votre propriété. Afin d'éviter qu'elles ne disparaissent ou que d'autres ne vous y déposent des ordures, nous vous conseillons très vivement de les garder chez vous et de ne les sortir que la veille du ramassage, le plus tard possible, puis de la rentrer aussitôt.

Ainsi, le paysage y gagnera en harmonie et en propreté.

Comptant sur votre civisme

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Nous vous informons que les travaux de la 2^{ème} tranche de l'église sont provisoirement suspendus car les conditions d'attribution des subventions ont été modifiées.

En effet, la prise en charge du montant des travaux (1,4 million d'euros) par l'État et le département, passerait de 95% à 75%. Ceci représente un reste à charge bien trop important pour la commune au vu des sommes en jeu (350 000€ + la TVA à avancer).

Nous avons adressé un courrier au Ministère des Affaires Culturelles afin de solliciter le déclassement de l'église en tant que monument historique. Ceci afin d'être libéré des contraintes de choix des artisans répondant aux critères du cahier des charges des architectes des bâtiments historiques. Ceci nous permettrait également d'engager les travaux selon notre choix, de les échancier.

À ce jour, notre demande n'a pas reçu de réponse.

Nous avons également commencé la protection du chemin de croix.

Comme certaines municipalités, nous avons aussi envisagé de vendre cet édifice. Certes ce fut un coup de bluff car les sites spécialisés n'ont pas accepté notre proposition mais...

Nous souhaitons une réponse claire et précise de la part de la Direction des Affaires Culturelles. Une échéance éventuelle ou une fin de non recevoir. Nous pourrions alors envisager de vrais choix quant à l'avenir de ce bâtiment certes glorieux, magnifique, identitaire mais tellement abandonné...

Heureusement que l'Association Musique et Patrimoine continue de lui donner vie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : BUDGET 2015**Fonctionnement Dépenses**

Frais de Fonctionnement	319 797
Ecoles Maternelle et Élémentaire	197 340
Accueils Périscolaires	145 130
Accueils de Loisirs et Accueils Jeunes	95 870
Actions Sociales Culturelles et Sportives	22 315
Ordures Ménagères	214 190
Entretien Espaces Verts Pôle Scolaire	4 200
Virement à la Section d'Investissement	63 570
Capacité d'autofinancement	121 647
TOTAL	1 184 059

Fonctionnement Recettes

Dotations Fiscalité autres recettes de fonctionnement	628 813
Accueil Périscolaire	126 000
Accueils de Loisirs et Accueils Jeunes 3/18	38 795
Ordures Ménagères	220 000
Excédent 2014	170 451
TOTAL	1 184 059

Investissements Dépenses

Matériel bureautique et aménagements groupe scolaire	22 400
Réhabilitation anciennes écoles primaires	225 000
Escalier de Secours Périscolaire	15 000
Travaux Locaux Communauté de Communes	39 300
Capital emprunt	43 805
Déficit d'investissement reporté	55 695
TOTAL	401 200

Investissements Recettes

Subventions	117 200
Remboursement TVA	48 485
Emprunt	100 000
Virement de la Section de Fonctionnement	63 570
Excédent de Fonctionnement Capitalisé	71 945
TOTAL	401 200

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : EXPLICATION DU BUDGET

Le budget prévisionnel 2015 de la Communauté de Communes du Val de Vingeanne a été réalisé en tenant compte des dépenses obligatoires, liées aux compétences de l'intercommunalité, des projets en cours, des conséquences de la baisse des dotations de l'état et de l'obligation de mettre en place, depuis Septembre 2014, des nouveaux rythmes scolaires.

Les budgets liés au fonctionnement de l'école maternelle et élémentaire ont été réalisés sur la base de 108 élèves en maternelle et 212 élèves en élémentaire, ce qui représente pour un territoire comme le nôtre une force d'avenir.

La bonne qualité d'enseignement est aussi due aux bonnes conditions d'accueil des enfants dans les locaux. Depuis la création du pôle scolaire, la politique menée prend bien en compte cette donnée.

En 2015, 1 008 euros seront nécessaires pour accueillir dans les meilleures conditions possibles, un élève de maternelle, 417 euros pour un élève d'élémentaire (n'y a pas d'AT-SEM à l'école élémentaire).

Parallèlement à la vie scolaire la communauté de communes gère également, la vie périscolaire et extrascolaire. Ces actions ont fait l'objet d'une étude attentive.

Il est du devoir des élus d'assumer leurs responsabilités. Responsabilités légales, c'est-à-dire respect strict de la législation Jeunesse et Sports, de la législation du travail dans la fonction publique territoriale, et responsabilités pédagogiques avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis septembre 2014.

Cette année pleine en terme de nouveaux rythmes scolaires a nécessité la mise en place de 45 minutes d'accueil en plus par jour (25 minutes les midis, 20 minutes les soirs) et d'une séquence les mercredi matins et midis soit sur une année, 160 heures d'accueil.

Le surcoût important vient de la mise en place d'un centre de loisirs les mercredis après midi. Action nouvelle en lien direct aux nouveaux rythmes scolaires. Nous n'oublions pas le succès rencontré par les centres de loisirs durant les vacances scolaires

L'accueil des 11/14 ans durant la période estivale répond à un besoin exprimé par les jeunes et les familles. Il est prévu une ouverture 2 demi-journées par semaine soit 8 demi-journées durant le mois de juillet.

Les 11/14 ans seront accueillis à la rentrée, les samedis, en même temps que les 14/18 ans, ceci afin de permettre un accueil régulier de toutes les tranches d'âge, de 3 à 18 ans

Il y a actuellement environ 600 enfants et jeunes de 3 à 18 ans sur le territoire du Val de Vingeanne, nous pouvons dire en faisant un rapide ratio, que la Communauté de Communes

consacrera 730 € par enfant et jeune du territoire pour cette année 2015.

Les associations du territoire n'ont pas été oubliées et plus de 22 000 euros de subventions ont été attribués. Le choix, malgré la baisse des dotations a été de ne pas pénaliser ces acteurs locaux.

La réhabilitation des anciennes écoles, 225 000 euros (dont 113 800 à la charge de la collectivité) est une nouvelle opération importante qui viendra compléter le pôle éducatif présent rue des Murots. Une fois rénovés ces locaux permettront aux enfants d'être accueillis dans de meilleures conditions d'espace et d'aménagement lors des centres de loisirs, de l'accueil périscolaire. Les classes viendront y pratiquer des activités d'initiation sportives et cela permettra d'éviter les nombreux déplacements à la salle polyvalente de Fontaine, générateurs de coûts de transports importants (7 000 euros/an). Les entreprises retenues doivent commencer prochainement la réhabilitation.

Les autres investissements concernent la sécurité des locaux et leur réaménagement qui sera utile à toutes les associations et tous les utilisateurs de la maison du Val de Vingeanne.

Remerciements chaleureux à Sandra, Sylvia et Sébastien et aux autres agents pour tout le travail effectué, tant, à la mise en place des nouveaux rythmes que pour leur investissement dans la vie de la collectivité.

Il n'est malheureusement pas très compliqué de faire un rapide lien entre ces investissements, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (25 000 euros, malgré l'aide de l'état, la baisse importante de la Dotation Générale de Fonctionnement 21 000 euro en 2014 ; 23 000 euros en 2015 et autant en 2016... et la hausse de la fiscalité de 4,7%. Les élus souhaitaient cette année encore pouvoir dégager un auto-financement suffisant pour faire face à d'éventuels imprévus et éviter d'avoir systématiquement recours à l'emprunt pour tout investissement, ce choix a donc été retenu.

Les intercommunalités vont devenir les collectivités de proximité de demain, au détriment des mairies, vouées à changer de rôle... Il est du rôle des élus intercommunaux responsables, d'anticiper là aussi un avenir promis aux non-conservateurs et d'étudier toutes formes de développement qui permettront à notre territoire d'éviter la paupérisation et donc la désertification. Les partenaires publics seront de moins en moins présents, il faut donc se tourner vers d'autres pistes moins traditionnelles mais novatrices.

Le projet de gymnase, ne pourra se concrétiser qu'avec de nouvelles retombées fiscales venues du monde de l'entreprise. Il ne faut pas laisser passer les opportunités, elles ne se présentent que trop rarement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : FONCTIONNEMENT ACCUEILS DE LOISIRS

À compter de la rentrée scolaire 2014 – 2015, le passage à la semaine de 4.5 jours, due à la mise en places des nouveaux rythmes scolaires a eu des conséquences sur l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, compétences gérées par la Communauté de Communes du Val de Vingeanne.

Comme vous le savez maintenant, le temps scolaire a été réduit de 3h00, sur l'ensemble de la semaine afin de redistribuer ces heures le mercredi matin.

Les élus, en concertation avec les enseignants et parents d'élèves ont proposé des horaires fixes, qui ne changeront pas à la rentrée (sauf imprévus) 2015 – 2016 :

- Les 5 matinées de classe : 8h45 à 11h45
- Les 4 après midis : 13h55 à 16h10

Le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes a adapté ses actions en conséquence afin de répondre aux besoins des familles :

- Création de l'accueil du mercredi matin de 7h00 à 8h45.
- Création de l'accueil du mercredi midi de 11h45 à 13h30.
- Création de l'accueil du mercredi après-midi de 13h30 à 18h30.
- Augmentation de la plage horaire de la pause méridienne de 25 minutes de 13h30 à 13h55.
- Augmentation de la plage horaire de l'accueil du soir de 20 minutes de 16h10 à 16h30 (fin des accueils à 18h30).

L'ensemble des horaires du personnel a dû être revu en conséquence, tout en respectant les décrets de loi concernant le nombre de personnels requis et leur qualification.

Malgré une aide spécifique de l'État et des prestations spécifiques de la Caisse d'Allocations Familiales (financier des organisateurs d'accueil), l'impact sur le budget de la Communauté de Communes est important (environ 25 000 euros).

Actuellement, on compte entre 15 et 20 enfants à l'accueil chaque matin, 20 à 25 enfants le soir, 95 les midis (hors mercredi), 20 le mercredi midi, entre 15 et 20 le mercredi après-midi.

À partir de la rentrée scolaire 2015-2016, l'accueil de Loisirs Périscolaire ouvrira à 7h15 et les mercredi, il fermera à 18h00.

L'accueil des 11/18 ans durant les périodes de congés scolaires répond à un besoin exprimé par les jeunes et les familles. Il est prévu, dès cet été une ouverture 2 demi-journées par semaine sur les périodes de vacances.

Les 11/14 ans seront accueillis à la rentrée, les samedis, en même temps que les 14/18 ans, ceci afin de permettre un accueil régulier de toutes les tranches d'âge, de 3 à 18 ans.

Les centres de loisirs durant les vacances scolaires font généralement le plein avec 40 enfants présents, De nombreuses activités de découvertes sportives, culturelles, scientifiques et techniques sont proposées. Les enfants vivent à leur rythme les vacances scolaires au centre de loisirs, dirigé par Sébastien ou Sylvia, encadrés par des animateurs diplômés.

Les inscriptions pour cet été peuvent d'ailleurs être communiquées à la Communauté de Communes.

Il est à noter que le travail en collaboration des enseignants est un atout fondamental pour le bon fonctionnement de ces services. Qu'ils en soient remerciés.

Renseignements auprès de la Communauté de Communes 03/80/75/83/37 cdcvalvingeanne@orange.fr

LE SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Comme toute Collectivité, le syndicat dispose de plusieurs compétences :**Compétences liées à l'eau potable :**

Le prélèvement d'eau brute ;

Le traitement de cette eau en vue d'obtenir une eau conforme aux normes nationales et européennes

L'acheminement vers les réservoirs principaux ou les points de livraisons des unités de distribution des collectivités adhérentes ;

Le contrôle et l'entretien des ouvrages, de la station de traitement et du réseau de distribution ;

La protection des sites d'infiltration et de l'environnement des puits de captage situés à Percey-sous-Montormentier ;

Il s'assure de la conformité des nouveaux branchements avec les normes fixées par la législation et les recommandations fournies par le fermier ;

Il prend à sa charge l'entretien des extensions réalisées par les communes ;

Il pérennise la capacité de production ;

Il recherche les solutions qui permettent l'évolution démographique et économique du territoire dans le respect de l'environnement et du cadre réglementaire ;

Il sécurise l'alimentation en eau des habitants du territoire tant en quantité qu'en qualité, notamment en cas d'évènements exceptionnels ;

Il fait réaliser les études portant sur la ressource en eau.

Le comité syndical :

Vote le montant de l'abonnement et le prix au m³

Choisi le fermier lors du renouvellement de la délégation de service public

Calcule et acquitte les taxes à l'agence de l'eau.

Les conduites de raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement collectif sont à la charge du demandeur. Les points de raccordement font l'objet d'une convention, aux conditions fixées dans le règlement intérieur.

Compétences liées à l'assainissement :

Le traitement des eaux usées à partir de la station d'épuration de Montigny-sur-Vingeanne ;

La collecte et l'acheminement des eaux usées vers la station ;

Le contrôle et l'entretien des ouvrages, de la station de traitement et du réseau de collecte ;

Il s'assure de la conformité des nouveaux branchements avec les normes fixées par la législation et les recommandations fournies par le syndicat ;

Il centralise les données des 4 communes concernant les abonnés pour établir le rôle fourni à la perception pour l'acquit-

tement de la redevance assainissement.

Le comité syndical :

Vote le montant de la redevance (part fixe et part variable indexée sur la consommation d'eau potable) ;

Choisit le fermier lors du renouvellement de la délégation de service public ;

Calcule et acquitte les taxes à l'agence de l'eau

Travaux réalisés pour la compétence eau potable :

Nous avons réalisé en 2014 l'achat d'un terrain de service à côté de la station de 1200m² pour la somme de 16 976 €, procédé au remplacement de 500m de canalisation à Percey sous Montormentier pour la somme de 95 000 €.

En cours actuellement, exécuté par la SAUR, le remplacement des compteurs (369) de plus de 15 ans, ainsi que la pose de ballons anti coups de bélier, de compteurs de sectorisations et de moyens de télé surveillance sur le réseau.

En 2015 nous allons débiter les travaux de la bêche dans la station de pompage. La phase de concertation pour trouver les meilleures solutions se déroule avec la SAUR, BEREST, et L'ARS (Agence Régionale de Santé)

Ces travaux ont un coût. Nous avons donc choisi de faire un emprunt de 200 000 € qui se traduit par une augmentation qui portera le prix de l'eau de 2,85 à 2,92 € le m³.

Une étude est en cours pour évaluer les nécessaires travaux d'avenir sur des portions de canalisations vieillissantes afin d'établir une programmation annuelle et estimer les coûts pluriannuels.

Montigny :

Rue de la tire Panier, RD 30, Rue du puits soit 1200 m coût prévisionnel 216 000 € HT

Rue du Châtel 270 m coût prévisionnel 61.200 € HT

Pouilly :

Rue des Bressenot 200m coût prévisionnel 36 000 € HT

Rue des Tassonières de la Villeneuve 140m coût estimatif 25 200 € HT

Saint Maurice :

Rue de la levée de la loutre 200m coût estimatif 36000 € HT

Rue Haute 120m coût estimatif 21 000 € HT

Travaux réalisés pour la compétence assainissement :

Les travaux d'extensions rue de Chevance à Montigny sont terminés.

Une étude est en cours pour évaluer les travaux à effectuer, et préparer l'appel d'offre de 2016 pour désigner le fermier en charge de l'entretien de la station du réseau et des postes de relèvements.

NOUVEAU CANTON. FUTURS PROBLÈMES ...

37 communes représentant 25 757 habitants pour 483.8 km² soit 54 habitants au km², chef-lieu de canton la commune de St Apollinaire satellite de Dijon, il faudra depuis Saint Seine par le chemin le plus court effectuer un trajet de 52 minutes en voiture et parcourir 39 km pour y parvenir. Voici la photographie du nouveau canton de Saint Apollinaire...

Ce choix, fait sans concertation des habitants est très discutable. Excentré, Orain, commune la plus éloignée, se trouve à 50km et les moyens publics pour transporter les administrés sont inexistant.

Le bon sens paysan et le sens pratique des ruraux sont remisés pour laisser place aux fausses bonnes idées des décideurs, très éloignés des réalités territoriales.

Comme à l'accoutumée les découpages départementaux ont été unilatéralement dictés par l'intérêt particulier que portent les politiques à leurs carrières et s'adaptent parfaitement aux ambitions des barons locaux et de ceux qui les soutiennent.

Notre avenir est désormais entre les mains des habitants des zones urbaines et citadines

La représentativité de la population rurale sera marginalisée, 8 communes de plus de 1 200 habitants représentent 74% de la population du can-

ton. Ces communes déjà attractives disposant de moyens financiers importants vont drainer les entreprises et favoriser les implantations de nouveaux habitants.

Nous, les ruraux devons nous contenter des paysages bucoliques de nos villages et de notre patrimoine historique très dégradé faute de moyens financiers pour l'entretenir.

Que pouvons-nous espérer de cette nouvelle structure ?

Rien ! Loin des yeux, loin du cœur, loin du porte monnaie...

Les nouveaux élus sont loin de nous, déjà fort occupés par les différentes fonctions qui sont les leurs (Maire, ou adjoint, conseillers départementaux...)

Il nous faudra, à nous petites communes rurales, pour assouvir le besoin de reconnaissance de la représentation départementale, augmenter fortement nos impôts locaux contrairement à celles qui disposent et de la Contribution Foncière des Entreprises. La boucle est bouclée, voilà pourquoi il nous faut recevoir, dans les années futures, un minimum de Contribution Foncière des Entreprises...que pourraient nous apporter un minimum d'éoliennes... Voyons donc plus loin que le bout de notre pré...

LIBRE PROPOS : POURQUOI DES ÉOLIENNES ?

Pour bien comprendre les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes il faut se pencher sur fonctionnement des communes en ayant en tête les réformes qui ont fortement impactés leurs finances.

La question n'est pas de savoir si on est pour ou contre les éoliennes, mais de s'interroger sur la motivation des communes qui autorisent l'installation d'éoliennes sur leur territoire.

Financement des communes

- les dotations
- les impôts locaux
- les droits de mutation
- les ressources propres

Les réformes passées, en cours ou à venir ont eu, ont et auront un impact important sur nos collectivités rurales.

La réforme de la taxe professionnelle

Conséquences

Les communes non rattachées à un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale - Communauté de Communes) à TPU (Taxe Professionnelle Unique), c'est à dire financées par la fiscalité additionnelle, ont subi ces conséquences :

- 9 milliards d'euros transférés des entreprises sur les contribuables
- Le FNGIR(*) qui devait durer 20 ans a été pérennisé par les « gros », le parlement, sous la houlette des associations d'élus (dirigées par les plus riches) en a décidé autrement et figé le système du FNGIR.
- Aucune réaction des Maires (plus de 400 mails ou courriers envoyés aux communes de Côte d'Or concernées)
- À Saint-Seine c'est 30 000€ de cotisation par an

Quelqu'un a dit « Il est plus facile de faire payer les pauvres car ils sont plus nombreux », j'ajouterais qu'ils n'ont personne pour défendre leurs intérêts./....

LIBRE PROPOS : POURQUOI DES ÉOLIENNES ? (suite)

Baisse des dotations de l'État

Toutes les collectivités subissent une baisse des dotations de l'État (1,5 milliard d'euros en 2014 et 3,7 en 2015 et autant les années suivantes). Il est même prévu de revoir la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La décentralisation, la loi NOTRe et la réforme des collectivités

Entre autre, les communes qui appartiennent à un EPCI comptant moins de 20 000 habitants vont subir un troisième impact après la décision des députés qui ont rétabli en commission des lois le seuil minimum de 20 000 habitants pour les intercommunalités dans la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Notre communauté de Communes (3 000 h) sera « mariée » à très court terme.

Il y a des mariages heureux et d'autres qui le sont moins, surtout quand ils sont forcés !

- Plus de responsabilités et de charges transférées et moins d'aides
- Charges courantes et nouvelles plus importantes pour les communes
- moins d'aides pour les monuments classés, il est annoncé une baisse de 20% des subventions du département (première tranche des travaux de l'église de 670 000€, devis de 1 400 000€ pour finir l'extérieur sans compter la sacristie et l'intérieur. Entre 1913 (date de la classification) et 2010, la commune a dépensé près d'un million d'euros de travaux, actualisation effectuée en 2010).
- mise aux normes du patrimoine public

Quelles sont les alternatives ?

- réduction des frais de fonctionnement (Ndir : moins de services)
- abandon de l'entretien d'un patrimoine classé qui fait la richesse de notre pays (Ndir : c'est en cours)
- suppression des investissements (Ndir : c'est en cours)
- arrêt des mises aux normes (Ndir : c'est en cours)
- ressources supplémentaires à trouver (Ndir : le conseil municipal y travaille quotidiennement)
- augmentation des impôts (solution de facilité qui devient insupportable pour la population qui vit dans nos campagnes, Ndir : et pourtant cela a été le cas en 2015)

La moins pire des solutions

Une décision rapide était indispensable en raison de l'incertitude pesant sur notre « mariage ». Le choix ac-

tuel de la FA (fiscalité additionnelle) est favorable à la commune en ce qui concerne la fiscalité des éoliennes. Avec la TPU ou la Taxe Professionnelle de zone ce n'est pas du tout le cas et on ne sait pas comment cela va évoluer.

Les 9 éoliennes rapporteraient aujourd'hui entre 45 000 et 50 000€ à la commune (7,27€ du KW installé)

L'avenir de nos communes rurales dépendra de la capacité des élus de terrain à anticiper les bouleversements attendus, à imaginer des financements complémentaires car aucune aide ne viendra des autres. Certains, qui se sont habitués au superflu, n'ont pas abandonné leurs gros 4X4 dont nous payons aujourd'hui le carburant.

Seule une mobilisation de toutes les communes concernées permettra de revenir à des dispositions plus équitables.

Le choix du conseil municipal était donc raisonné et surtout pragmatique en raison des menaces qui pèsent sur nos campagnes.

Depuis nous avons fait les propositions suivantes :

- retour à une durée de 20 ans pour le FNGIR (baisse des cotisations et des compensations de 5% par an)
- assouplissements des directives sur le transfert des syndicats aux communautés de communes
- alignement du coefficient multiplicateur pour le calcul de la DGF (actuellement 1 habitant d'une commune de moins de 500 habitants est doté d'un coefficient de 1. 1 habitant d'une ville de plus de 200 000 habitant a un coefficient de 2, pourquoi ?)
- simplification des normes dans les petites communes
- élaboration d'une liste d'édifices remarquables pouvant bénéficier d'une aide plus importante de la part du département, notamment pour les bâtiments classés
- mise en place sur les avis d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation d'une information claire sur les montants réellement perçus par les communes et communauté de communes en faisant apparaître le montant dû au FNGIR.

Gérard FAIVRE

Ndir : Note de l'équipe de rédaction : toutes les bonnes idées étant bonnes à prendre, nous serons attentifs à toutes propositions.

(*) FNGIR : Fonds National de Garantie Individuel de Ressources qui compense les collectivités perdantes après la réforme de la taxe professionnelle

ASSOCIATIONS

MANIFESTATIONS !

Un semestre de passé !!!

Nous pensons maintenant déjà aux manifestations de l'été, dont voici un aperçu le plus précis possible :

Samedi 13 juin :	concert à l'église à 20H30 : Senza Voce, musique instrumentale de films
Dimanche 5 juillet :	Le 14 ^{ème} vide grenier
Lundi 13 juillet :	repas et bal dans la cour de la mairie
Mardi 14 juillet :	jeux divers dans la cour de la mairie, à 19h apéritif offert par la commune
Dimanche 26 juillet :	10 ^{ème} marche gourmande (et oui déjà 10 ! Quelle bonne initiative ont eu les organisateurs lorsqu'ils ont lancé cette idée !)
Vendredi 7, Samedi 8, Dimanche 9 août :	Ball Trap
Dimanche 28 août :	concours de pêche
Samedi 6 septembre	« Musique en voûte » à l'église, Quator Manfred

Bonne été festif à tous !

INFORMATIONS AUX RIVERAINS DU VIDE GRENIER 2015

Le vide grenier organisé par les Associations du village aura lieu le dimanche 5 juillet.

Par arrêté municipal, la rue Basse, la rue de la Grande Borne, la rue de la Tour, la rue du Moulin et la rue des Buttes seront interdites à la circulation de 5h du matin à 19h.

La rue de la Tour sera interdite dès le samedi 4 juillet à partir de 9h.

Merci de ne pas laisser de véhicules dans les rues afin de libérer la place aux exposants.

Il vous est conseillé, en cas de besoin, de sortir votre véhicule la veille hors du site de la manifestation.

Pour la bonne réussite de cette manifestation, merci de votre compréhension

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en mai 2015 : 421

Peut-être sommes nous un peu plus !!

Nous aimerions que les nouveaux habitants viennent se faire connaître en mairie, ne serait-ce que pour quelques côtés pratiques :

Quand les services de La Poste ou d'autres intervenants cherchent une personne, c'est à la mairie que le renseignement est demandé. Il est parfois impossible de donner une réponse.

Merci à ceux qui ne l'ont pas encore signalé de bien vouloir se faire connaître.

Mariage

Le 30 mai 2015 : Noémie GAVOILLE et Jérémy ROLAND

Décès

- François JACQUINOT, le 02 février 2015
- Madeleine SOLANÈS née NICOLIN, le 13 avril 2015



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Christian CHARLOT
Noëlle FAIVRE
Séverine LÉONARD